

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Adhésion au groupement d'employeurs GLE Mode d'Emplois**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le GLE recrute et assure la gestion des salariés mis à disposition en fonction des besoins exprimés préalablement par ses adhérents. Il renforce le lien entre les entreprises, les salariés et leur territoire. Le GLE intervient pour permettre aux entreprises ou collectivités adhérentes de partager le temps de travail d'un salarié sur une journée, une semaine, un mois ou encore une année. Le travail à temps partagé apporte des solutions adaptées efficaces en optimisant les compétences d'un salarié entre plusieurs entreprises ou collectivités.*

*Considérant l'intérêt de la CAPC à faire appel au groupement local d'employeurs, notamment en matière de mission d'assistance à l'élaboration du document unique, il est proposé d'adhérer au groupement local d'employeurs à compter du 1er juillet 2015 ( pour information le coût de l'adhésion est de 90 euros pour l'année 2015).*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** le besoin de la communauté d'agglomération de faire appel au groupement local d'employeurs notamment en matière de mission d'assistance à l'élaboration du document unique

Le bureau, ayant délibéré décide:

- d'approuver l'adhésion de la CAPC au groupement d'employeurs GLE mode d'emplois.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice et seront imputées sur le chapitre budgétaire 65.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/6/15

Publié au siège de la CAPC, le 15/6/15

n° 4043

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER